

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'arrêté préfectoral R02-2020-11-25-001 publié le 25 novembre 2020 portant mesures d'interdiction proportionnées au risque de contamination en Martinique en application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. : _____

Né(e) le : _____ , à : _____ ,

Demeurant : _____ ,

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'arrêté préfectoral R02-2020-11-25-001 publié le 25 novembre 2020 portant mesures d'interdiction proportionnées au risque de contamination en Martinique :

- 1. Déplacements à destination ou en provenance du lieu d'exercice ou de recherche d'une activité professionnelle et déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- 2. Déplacements à destination ou en provenance des établissements ou services d'accueil de mineurs, d'enseignement ou de formation pour adultes mentionnés aux articles 32 à 35 du décret ;
- 3. Déplacements à destination ou en provenance du lieu d'organisation d'un examen ou d'un concours ;
- 4. Déplacement pour fréquentation d'un établissement culturel autorisé ou d'un lieu de culte ; déplacements pour effectuer des achats de biens ou de services dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile ;
- 5. Déplacements, pour effectuer des consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et pour l'achat de médicaments ;
- 6. Déplacements, pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires, pour la garde d'enfants, ainsi que pour les déménagements ;
- 7. Déplacements des personnes en situation de handicap et, le cas échéant, accompagnées de leur accompagnant ;
- 8. Déplacements sans changement de lieu de résidence, dans la limite de trois heures quotidiennes, en plein air, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie ;
- 9. Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative ou pour se rendre dans un service public ou chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance ;
- 10. Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à : _____ ,

Le : _____ , à : _____ .

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :